Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070715-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1ER Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	21

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure.
Etaient absents excusés : GORON Maxime donne pouvoir à TOUZARD Blaise / JEANNEAU Luc donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi / GOUGEON Laurent / MORIN-LOUVIGNY Isabelle / VIVIEN-MOISON Véronique / MORIN Stéphanie / LAVOLÉE Sébastien / DEHEEGER Vianney.
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Frédéric BIMBOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

15. Avis sur la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille et Vilaine 2026-2032

Rapporteur : M. Christian Toczé, maire.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) est un document de planification qui facilite l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur le territoire. L'actuel SDAGV (pris pour la période 2020-2025) arrive à échéance.

Le 30 avril dernier, les services de la Préfecture et du Département ont informé les collectivités du lancement de la procédure de consultation relative au schéma révisé. Afin de respecter le calendrier prévu pour son approbation, ils sollicitent l'adoption des délibérations correspondantes avant le 31 juillet 2026.

Le SDAGV détermine, au sein du département, les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :
– des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
– des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
– des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.
Ce schéma définit également les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement de ces rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages, ainsi que la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.
La révision de ce schéma a fait l'objet d'une large concertation depuis mars 2024, à laquelle a pu contribuer la communauté de communes Bretagne romantique. Désormais, les 18 EPCI et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis simple dans le cadre de leur instance délibérative respective avant le 7 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB2026070715-DE

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit que toutes les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Les communes de moins de 5000 habitants peuvent, également, être inscrites au schéma départemental
La commune de Combourg, ayant plus de 5 000 habitants, a l'obligation d'être inscrite au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il en est de même pour la Communauté de communes Bretagne romantique car elle dispose de la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ».
Une aire d'accueil est présente sur la commune de Tinténiac justifiant son inscription au schéma.
La Communauté de communes Bretagne romantique ainsi que les communes de Combourg et de Tinténiac sont donc invitées à émettre un avis simple sur le schéma.
La commission consultative sera amenée à se prononcer le 1er octobre 2026. Le schéma départemental sera définitivement adopté à l'issue de la session départementale en d'octobre prochain, avant d'être entériné par arrêté préfectoral.

Constat pour Tinténiac :
Extrait du projet de schéma révisé :

Équipements	Prescriptions			Préconisations
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Aires de grands passages	Terrains familiaux locatifs (TFL*)	Autres équipements
Combourg	4 emplacements	/	/	Pas de terrain de grands passages inscrit dans le schéma 2026-2032
Tinténiac	/	/	4 TFL*	Créer l'équivalent de 4 TFL pour les 4 ménages ancrés sur l'aire d'accueil et ainsi répondre aux besoins identifiés dans le cadre de l'étude et du diagnostic sur schéma
Précisions des copilotes du schéma	Concernant les stationnements diffus de groupes familiaux et/ou de grands passages sur l'EPCI, en accord avec la CCBR, poursuivre le principe de privilégier la médiation au cas par cas (après diagnostic de la situation et avec l'appui financier L'EPCI aux communes concernées) plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage (type terrain de grand passage de petite capacité). *TFL ou équivalent = Logement adaptés PLAI ou Terrains aménagés familiaux NB: Les projets d'habitat diversifié pourront être localisés en fonction du diagnostic social des familles demandeuses			

Enjeu de créer une réponse adaptée en matière d'habitat pour les ménages ancrés
Enjeu de déplacer tout ou partie des TFL prescrits sur l'EPCI vers Tinténiac dont l'aire d'accueil est occupée par des ménages en demande d'habitat adapté (TFL ou autre à créer sur l'aire actuelle).

La prescription, issue du tableau synthétique des prescriptions 2026, indique qu'à Tinténiac, l'aire publique d'accueil (APA) sera transformée en terrains familiaux locatifs (TFL).

Transformation de l'APA de Tinténiac en TFL ; après diagnostic, déplacement des TFL sur Tinténiac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **Donne** un avis favorable sur le projet de SDAGV.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT